

aborde séparément plusieurs de ces questions. Dans tout le texte qui suit, il est convenu :

- a) que des engagements de la part de pays en voie de développement revêtent un caractère contractuel, sous réserve de la provision des coûts supplémentaires complets que pourrait prévoir la convention-cadre sur le changement climatique, et
- b) que l'expression «organismes internationaux ou intergouvernementaux» peut englober des mécanismes établis ou nouveaux, qui resteront à déterminer d'ici la conclusion du CIN concernant le changement de climat.

On s'est également demandé lors du débat si, tout comme les pays en voie de développement, les pays ayant une économie en transition devraient également recevoir une attention spéciale et bénéficier d'un mécanisme de financement et de transfert technologique. L'argument était que la catégorie des pays en voie de développement ayant une économie en transition n'était pas définie dans la résolution 44/228 de l'Assemblée générale des Nations Unies et que l'on ne sait pas qui fait partie de cette catégorie. On a évité le débat au sujet de la question en convenant de mettre cette expression entre parenthèses lorsqu'elle est mentionnée dans le document d'option.

À la fin de la troisième semaine, le Groupe de travail I avait réussi à passer en revue le document d'option, en mettant entre parenthèses les éléments qui suscitaient un désaccord ou qui devraient être mieux définis pour être acceptés. Les secteurs du programme constituant actuellement le document d'option sont les suivants :

- promotion de la transition énergétique;
- meilleure efficacité énergétique;
- promotion des sources d'énergie renouvelable, et
- promotion de modes de transport spécifiquement sécuritaires et respectueux de l'environnement.

Les secteurs du programme mis entre parenthèses, qui feront l'objet de délibérations à la quatrième réunion, sont la promotion d'un développement industriel sans impact négatif sur l'atmosphère, la promotion de politiques agricoles et forestières sans impact négatif sur l'atmosphère, la promotion de modes de vie et de consommation énergétique viables et l'examen des aspects incertains. La promotion de sources d'énergie renouvelable, bien qu'il en ait été question à cette réunion du PrepCom, sera abordée de façon plus complète lors de la quatrième réunion, lorsque le comité intergouvernemental de l'ONU concernant de nouvelles sources d'énergie renouvelable aura présenté son rapport.